

Comité Social d'Administration Ministériel

CSA-M

Compte rendu et déclaration UNSA Défense

Paris, le 04 juillet 2024

Le Comité social ministériel s'est tenu dans la période particulière que traverse le pays entre les deux tours d'une élection législative, décidée soudainement par le Président de la République et à quelques jours de l'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Le Secrétaire Général pour l'Administration (SGA) a présidé cette instance.

L'UNSA Défense était représentée par : Laurent TINTIGNAC, Nathalie ALBERTIN, Stéphane BELZIC et Stéphane SIMON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des CSA-M du 9 avril et du 13 mai 2024
2. Projet d'arrêté désignant les mesures de transformation des états-majors, directions, services et établissements publics relevant du ministère des armées ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement
3. Projet d'instruction relative aux missions et à l'organisation de l'Agence ministérielle pour l'intelligence artificielle de défense
4. Projet de document d'orientation à moyen terme de la formation des agents 2024-2026
5. Projet de décret portant diverses dispositions relatives au recrutement exceptionnel de conjoints ou partenaires liés par un pacte civil de solidarité de personnels du ministère de la défense et du ministère de l'intérieur décédés dans l'exercice de leurs fonctions
6. Information sur le bilan 2023 de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion pour la mobilité du personnel civil
7. Information sur le bilan 2023 de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion pour l'avancement du personnel civil
8. Information relative au rapport social unique 2023
9. Information sur le bilan 2023 du plan handicap 2022-2024 et sur le plan handicap 2025-2028
10. Information sur l'accompagnement des agents civils dans le cadre de l'organisation des jeux olympiques et paralympiques 2024





Après lecture des différentes déclarations liminaires des organisations syndicales siégeant au CSAM (à la suite de ce CR), quelques réponses sont apportées par le SGA et le directeur de la DRH-MD aux élu-es :

► Le ministre a diffusé un programme d'actions pour **la lutte contre les violences sexistes et sexuelles** qui sera diffusé prochainement aux organisations syndicales.

► **Concernant la PSC**, le DRH-MD précise que les textes imposent une instance paritaire de pilotage pour gérer le régime. Le suivi de ce dossier est assuré par la commission paritaire de pilotage et de suivi de l'accord (CPPS) et il convient de laisser la CPPS faire son travail. Une réunion s'est tenue cette semaine du CSAM avec les représentants du SGA-COM et la DP PSC afin de définir la communication qui sera faite aux agents, lisible et compréhensible, afin que chacune et chacun soit en capacité de faire ses choix d'option et de rattachement en toute connaissance de cause.

► **Sur le sujet relatif à la négociation salariale à l'IGESA**, les échanges sont en cours avec les organisations syndicales de l'établissement public, un Conseil de Gestion s'étant tenu cette semaine.

► **La situation en Nouvelle Calédonie** reste très tendue et l'Etat-Major des Armées suit la situation au jour le jour vis-à-vis des ressortissants civils comme militaires. Les départs de la métropole en famille sont bien sûr suspendus.

► **Retard de remboursement des frais de mission : l'UNSA Défense exprime son étonnement à la réponse apportée sur le sujet par l'EMA. Comment l'administration peut-elle ne pas être au courant des difficultés rencontrées par le CIMOB alors que les agents sont mis en difficulté au regard des délais de remboursement dépassant l'entendement ? Un retour vers les organisations syndicales s'impose et un règlement rapide des errements et des retards de paiement devient une urgence RH. Se joue sur ces éléments la crédibilité du ministère.**

► **La campagne d'avancement complémentaire en Gr7 pour les ouvriers** demandée afin de remédier aux difficultés d'attractivité est encore en instance de validation au guichet unique (Fonction Publique). Si elle ne semble pas remise en cause, le contexte « politique » rend néanmoins la situation compliquée.

Reprise de l'ordre du jour :

1. **Approbation des procès-verbaux des CSA-M du 9 avril et du 13 mai 2024** : les 2 PV ont été approuvés à l'unanimité
2. **Projet d'arrêté désignant les mesures de transformation des états-majors, directions, services et établissements publics relevant du ministère des Armées ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement.** Le projet concerne 15 employeurs et 540 personnels civils répartis de la manière suivante : 194 suppressions de postes – 323 modifications substantielles de postes et 23 délocalisations.

Avis de l'UNSA Défense : contrairement aux annonces faites lors du CSA-M du 20 décembre 2023, le SID figure bien dans le nouvel arrêté. Toutefois, les postes supprimés devraient être réouverts avec de nouvelles qualifications ou redéployés sur d'autres métiers. Il est impératif que les droits des agents soient préservés et la tenue des CLT (Commissions Locales de Transformations) et AMR (Antenne Mobilité reclassement) est indispensable.

Vote de l'UNSA Défense : ABSTENTION afin de ne pas priver les agents listés sur l'arrêté des mesures d'accompagnement social.



3. **Projet d'instruction relative aux missions et à l'organisation de l'Agence Ministérielle pour l'Intelligence Artificielle de Défense (AMIAD).** Cet organisme sera soutenu notamment par la DGA. Son effectif devrait atteindre 300 ETP en 2026. Des propositions de changement de contrat ICT vers ASC (Agent Sur Contrat) devraient être faites rapidement à plus de 50 agents de DGA/MI.

Avis de l'UNSA Défense : l'UNSA a pris note que les agents de l'AMIAD seraient rattachés au CSA et à la Formation Spécialisée de l'Administration Centrale. De plus, il faudra être vigilant sur le renfort au CMG de Rennes, annoncé par SRHC, qui devra prendre en charge la gestion des agents affectés sur le site de Bruz.

Vote de l'UNSA Défense : POUR

4. **Projet de document d'orientation à moyen terme de la formation (DOMTF) des agents pour la période 2024-2026.** Ce document énonce les priorités, les objectifs et les moyens de la formation professionnelle des agents. 3 objectifs principaux : former pour accueillir, intégrer et fidéliser, former pour développer les compétences et professionnaliser, former pour répondre aux enjeux interministériels. Se rajoute un objectif relatif aux moyens : moderniser la formation. Rappel : les formations métiers sont de la responsabilité des employeurs et les formations transverses de celles des CMG.

Informations sur le compte personnel de formation (CPF) : une campagne annuelle de mobilisation du CPF est mise en place en mars de chaque année depuis 2022. Le nombre de demandes émises a largement baissé entre 2022 et 2023, passant de 1403 à 787. 657 agents ont réellement suivi la formation validée pour un coût total de 346 049€.

Avis de l'UNSA Défense : les formations initiales et celles relatives aux changements de poste doivent être réalisées le plus tôt possible de la prise de fonctions. Les employeurs doivent se mobiliser pour former leurs agents. L'UNSA Défense pose la question de savoir si la première formation des agents ne serait pas la Journée Défense Citoyenneté ? Tout du moins, le premier contact avec le « monde Défense » ? Aussi, l'UNSA Défense alerte sur le déploiement des JDC et les modalités d'organisation déjà débattues par nos élu-es en CSA/DSNJ (Direction du Service National et de la Jeunesse). Par ailleurs, l'envoi en formation de certains agents est parfois ressenti comme une contrainte par les employeurs. Pour les ouvriers de l'Etat, 53 formations qualifiantes réalisées en 2023, cette modalité particulière doit être poursuivie et étoffée de nouvelles professions et niveaux de qualification accessibles. Pour l'UNSA, par-delà l'avancement, c'est bien la reconnaissance de la compétence acquise et maintenue pour fidéliser et permettre au ministère de rester d'abord dans les règles des certifications et diverses labélisations nécessaires à l'exercice des métiers.

Vote de l'UNSA Défense : POUR

5. **Projet de décret portant diverses dispositions relatives au recrutement exceptionnel de conjoints ou partenaires liés par un pacte civil de solidarité de personnels du ministère de la défense et du ministère de l'intérieur décédés dans l'exercice de leurs fonctions.** Ce texte ne fixe plus de délai pour le recrutement d'un conjoint d'agent décédé dans l'exercice de leurs fonctions.

Pas de sujet pour l'UNSA, ce texte relève d'abord de la solidarité et de l'humanité collective que l'institution doit à ses agents.

Vote de l'UNSA Défense : POUR



6. **Information sur le bilan 2023 de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion pour la mobilité du personnel civil.** Le taux de mobilité du personnel civil est de 18% en 2023.

Bilan des demandes de mutation Outre-Mer et Etranger :

Candidatures OME	2020	2021	2022	2023	2024 (données au 06/06/24)
Fiches de poste publiées	168	136	127	187	180
Candidatures	1036	1109	813	1273	1017
Affectations	115	134	106	141	114
Ratio candidature/fiche de poste	6	8	6	7	6

Les employeurs sont pleinement responsables des offres publiées sur Mobilia (rédaction et publication).

Avis de l'UNSA Défense : contrairement aux idées reçues, le personnel civil est mobile. Toutefois, il est regrettable que bon nombre de fiches de postes soient déjà pourvues dès leur parution.

7. **Information sur le bilan 2023 de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion pour l'avancement du personnel civil.** Le MINARM a maintenu un dialogue social de qualité en matière d'avancement et de promotion des personnels civils. Les définitions de certains créneaux ont été modifiées pour être en adéquation avec la population des agents.

Avis de l'UNSA Défense : le dialogue « informel » concernant les avancements est de qualité, même si tous les employeurs ne font pas de retour aux organisations syndicales. L'UNSA Défense demande, dans le cadre des distorsions d'emploi Cat C/Cat B de tenir compte des contraintes liées aux missions, les employeurs affectent indifféremment aux agents les mêmes tâches qu'ils soient cat C ou cat B. De fait, les mobilités consécutives à un changement de corps C vers B ne sont pas systématiquement pertinentes et doivent être examinées au cas par cas, au regard des fonctions confiées aux agents.

8. **Information relative au Rapport Social Unique 2023.** Le ministère des Armées compte 62353 effectifs civils sur un effectif total de 263 685 agents. Pas d'évolution majeure sur les critères de féminisation, d'âge ou d'ancienneté du personnel civil.

Quelques chiffres :

- 3596 personnels civils sont à temps partiels, parmi lesquels 2.555 femmes
- 24,2% du personnel civil dispose d'une autorisation de télétravail
- 149 civils contractuels en CDD sont passés en CDI
- 3468 fonctionnaires ont changé de corps et de grades
- 3048 ouvriers de l'Etat ont changé de groupe ou d'échelon
- 14675 civils ont connu une mutation (y compris les contractuels), dont 19% avec changement de résidence
- 23726 civils ont suivi au moins une formation (pour un total de 49 236 formations)
- 2486 contrats d'apprentissage sont aujourd'hui actifs, dont 1453 ont été signés en 2023

Avis de l'UNSA Défense : le MINARM devrait s'alerter de constater que 25% des démissions concernent des ouvriers de l'Etat. A l'heure des plans égalité professionnelle femmes/hommes, il est regrettable de voir aussi peu de femmes accéder aux emplois de haut encadrement militaire (seulement 3 sur 56 postes). Le bilan d'activités de la cellule THEMIS inquiète l'UNSA Défense car le nombre de saisines est en forte augmentation.



9. **Information sur le bilan 2023 du plan handicap 2022-2024 et sur le plan handicap 2025-2028.** En 2023, le taux de BOE est de 7,04% et le taux de BOE/TH (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi et Travailleurs Handicapés) s'élève à 4,86%. Toujours au titre de l'année 2023, les aménagements de postes et les aides favorisant les conditions de travail ont atteint le nombre de 1007 pour un montant de 1 610 000€ et de nombreuses actions de sensibilisation et de formation au handicap ont été mises en place. Le plan handicap 2025-2028 comportera 4 axes : sensibilisation et formation – recrutement et insertion professionnelle – maintien dans l'emploi et évolution professionnelle – accessibilité. Le bilan détaillé 2023 a été mis en ligne sur le site du SGA en début de semaine.

Avis de l'UNSA Défense : l'UNSA regrette que le bilan n'ait pas été envoyé avant la réunion aux OS et qu'il ne soit pas décliné avec les mêmes axes que le plan.

10. **Information sur l'accompagnement des agents civils dans le cadre de l'organisation des jeux olympiques et paralympiques 2024.**

- **Mobilisation du personnel civil** : environ 1400 personnels civils devraient être impactés dont 1000 pour le SCA.
- **Organisation du travail** : le télétravail sera favorisé dans la mesure du possible entre le 1^{er} juillet et le 9 septembre (le plafond des jours de travail indemnisés est relevé de 10 jours pour 2024) – un report de 10 jours de congés pour les agents mobilisés sera autorisé jusqu'au 30 juin 2025 – le nombre de jours pouvant être inscrits sur le CET au titre de 2024 pourra être porté à 20 et le plafond du CET est relevé temporairement à 70 jours.
- **Mesures d'action sociale** : garantir une offre d'accueil au sein des 5 crèches ministérielles qui resteront ouvertes pendant les JOP (Toulon, Brest, Paris, Saint-Mandé et Issy les Moulineaux) – garantir une offre d'accueil individuelle de jeunes enfants (ASMAT) – création d'une allocation spécifique d'aide à la garde d'enfants de 0 à 12 ans – assurer la priorisation aux places disponibles et la gratuité des séjours des enfants de personnels mobilisés pendant les JOP dans les établissements familiaux IGESA – assurer la priorisation d'accès aux établissements familiaux de l'IGESA et des réductions en juin, septembre et octobre pour le personnel sans enfant mobilisé pendant les JOP – faciliter l'hébergement des personnels mobilisés et/ou de leur conjoint dans les résidences relais de l'IGESA en Ile de France (résidences Diderot, Voltaire et Descartes)

Avis de l'UNSA Défense : l'UNSA Défense rappelle au Directeur et déplore que les notes émises par la DRHMD ne parviennent pas jusque dans certaines formations d'emploi. Pourquoi les directions des états-majors et services ne diffusent-elles pas ces notes au plus près des agents qui en prennent souvent connaissance par le « bouche à oreille » ? C'est pourtant bien ce dont il était convenu dès la mise en place de l'organisation des JO par le MinArm. Cette situation n'est ni respectueuse ni acceptable.

Vous trouverez ci-après la déclaration UNSA lue en ouverture de ce dernier comité social ministériel de l'année sociale. Une année qui compte un agenda chargé avec quelques 40 chantiers ouverts et pour lesquels vos élu-es et/ou représentant-es UNSA ont fait le job avec toujours en tête l'intérêt des personnels civils, cœur de notre action syndicale. Le prochain CSA Ministériel se tiendra le 16 octobre prochain. **D'ici là, s'ouvre une période de repos bien méritée pour toutes et tous et l'UNSA Défense vous souhaite de passer un très bel été et un retour à la rentrée en forme...olympique. Bonnes vacances.**





Comité Social d'Administration Ministériel

C.S.A.M

Paris, le 4 juillet 2024

Déclaration UNSA-Défense

Monsieur le Secrétaire Général pour l'Administration, Monsieur le Directeur, Mesdames, messieurs.

Définissons la conception d'un mouvement fort et uni, dans le respect des grands principes suivants : attachement à la laïcité de la République, à la démocratie, aux libertés, à la justice sociale, à la solidarité, à la défense du Service public, au droit à l'emploi, à la fraternité et la tolérance, dans la fidélité au principe de l'indépendance. Un mouvement qui fait de la lutte contre les discriminations un principe fondateur en refusant toute forme de discriminations.

Imaginons une économie au service de la personne humaine, face à une organisation des sociétés et des relations entre les individus qui reste un système complexe, engendrant une succession perpétuelle d'actions et d'adaptations, à la source de l'évolution dynamique des sociétés. Comme toute action humaine, cette organisation des relations ne répond pas qu'aux seules règles de la rationalité économique. L'approche uniquement économique est réductrice et simplificatrice; d'autres paramètres doivent intervenir qui sont d'ordre éthique et qui touchent quelquefois à la finalité de la vie. Pour tenter de comprendre ces mécanismes, il est indispensable de replacer l'être humain au centre de l'analyse et de cerner toutes les composantes de la société sous leurs aspects sociaux, juridiques, économiques...

L'Histoire a montré que, chaque fois que des régimes politiques ont fait obstacle à la liberté des individus de produire et d'échanger, cela a conduit à de graves dysfonctionnements économiques et à une remise en cause des libertés. Mais l'Histoire nous a aussi démontré que d'autres régimes politiques ont violé les libertés individuelles et collectives au nom de la défense de la libre entreprise et ont produit de très graves inégalités sociales. La liberté d'initiative dans le domaine économique, comme toutes les autres libertés doit être respectée et défendue. **Comme toutes les autres libertés, elle n'est compatible avec la Démocratie que si elle s'inscrit dans un cadre institutionnel et juridique qui s'assure que la liberté des uns ne se paie pas de l'oppression, de la stigmatisation, de la discrimination ou de la misère des autres.** C'est dans ce cadre institutionnel que doivent s'articuler les libertés économiques avec l'équité et la justice sociale.

En cela, le rôle économique de l'État, tout particulièrement en ce qui concerne les investissements d'infrastructures, d'éducation et de formation, de culture, de recherche et de développement technologique, demeure fondamental et complémentaire des performances accomplies dans la sphère marchande. Ainsi, toute politique nationale d'aménagement économique, si elle doit tenir compte des impératifs économiques du marché, doit aussi intégrer le développement harmonieux de la société comme but principal de toutes activités, en favorisant l'intégration et la promotion de l'individu. Au lieu de cela, le renchérissement des coûts de production des entreprises se traduit soit par des plans sociaux, soit par une stagnation, voire une diminution des salaires, par une utilisation massive du travail précaire, réducteur des droits. Ces réalités économiques entraînent une aggravation des problèmes sociaux, un gâchis économique, humain et environnemental considérable qui impose une politique de développement incluant des clauses sociales. Cela rend donc impérative une régulation économique et en cela, l'Europe peut servir d'exemple, au titre de la convention européenne des droits de l'homme et de la charte sociale européenne, elle qui réunit des pays sensiblement comparables et a l'ambition de ne pas se limiter à une simple zone de libre-échange.

Les inégalités sociales en Europe comme en France demeurent fortes, insupportables pour beaucoup, malgré l'accroissement considérable des richesses indépendamment des périodes de ralentissement de l'activité. Nul doute qu'une des réponses possibles à cette situation est une transformation radicale du rapport de l'homme au travail. Et cette transformation implique une négociation à tous les niveaux entre les partenaires sociaux. La redistribution du travail doit être l'une des réponses qu'il convient d'étudier dans le cadre d'un nouveau rapport au travail. Elle doit être négociée tant dans ses modalités d'application, d'organisation



et de temps de formation que sur ses contreparties salariales et sociales. La rapidité des progrès technologiques, la diversité des modes de consommation nous obligent à une perpétuelle remise en cause de notre savoir. Il est patent que la pratique toute une vie d'un seul métier n'est plus la règle, mais l'exception. Cette adaptation n'est d'ailleurs pas que professionnelle, elle est aussi géographique et la formation doit favoriser cette adaptabilité professionnelle.

Citoyen dans la société démocratique, le salarié ne peut être réduit au rôle de « sujet » dans l'entreprise et ses droits ne sauraient dépendre ni des aléas du marché ni de la taille de l'entreprise, il doit être égal pour tous. L'organisation du travail ne peut se limiter aux objectifs de productivité ou de qualité, elle doit prendre en compte les effets nuisibles des conditions de travail sur la sécurité, la santé et le bien-être des salariés. La légitimité reconnue de la représentation syndicale est garante du bon fonctionnement des institutions représentatives.

En ces périodes troubles, la cohésion de notre société importe plus que jamais. L'État, au travers de l'action des Services Publics, a un rôle majeur à assumer. Il faut, que soient affirmés son rôle et sa place dans notre société. La notion même de service Public est inséparable de la conception républicaine de l'État. Elle est indispensable à la mise en œuvre des principes de liberté, d'égalité, de fraternité, de solidarité. C'est un garant essentiel de l'unité nationale et procède des fondements mêmes de l'État républicain. Cet État républicain doit mettre en œuvre une politique qui assure l'égalité d'accès aux services publics. **Il ne suffit pas d'affirmer que les " Hommes naissent libres et égaux en droit », encore faut-il que la société organise ces droits afin qu'ils ne soient pas seulement formels. Il faut rendre leur citoyenneté à tous ceux qui en sont exclus et qu'ils redeviennent les acteurs de leur propre histoire.** A cet effet, la société doit organiser des Services Publics propres à développer les qualités du citoyen et son libre arbitre. Seul un grand Service Public laïque et républicain peut atteindre ce but en toute équité et neutralité.

Disposer d'une vision au service de la dignité humaine qui situe l'émancipation des femmes et des hommes au centre de la réflexion, qui prend en compte la nécessité de poursuivre la lutte pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Défendre partout et toujours les droits individuels et collectifs : la liberté, l'égalité, la démocratie, la laïcité, la solidarité et les valeurs républicaines. Bien sûr, la lutte contre toutes les formes d'exclusion, de violences, de discriminations liées à la couleur de peau, à l'origine, à la religion, au handicap, à l'orientation sexuelle, implique l'égalité des droits des citoyens. L'éducation aux droits de la personne humaine est nécessaire et favorisera l'exercice de la citoyenneté impliquant droits et devoirs pour vivre ensemble dans le respect et la tolérance mutuels.

Le risque aujourd'hui c'est que s'instaure une société française "éclatée" dont certains s'accommoderaient et où l'exclusion sociale alimenterait l'exclusion citoyenne.

Voyez-vous, monsieur le Secrétaire Général, nous comprendrions que vous soyez surpris à l'écoute de cette déclaration UNSA ce 4 juillet 2024, entre les deux tours d'une élection législative aussi soudaine qu'incertaine, qui risque de rebattre les cartes de notre société. Alors reprenez si vous le voulez bien le fil de cette déclaration liminaire et au début de chaque phrase, rajoutez le mot UNSA. Vous aurez là, **les principaux extraits de la charte des valeurs de notre organisation syndicale UNSA**, la conception du vivre ensemble sur laquelle repose l'engagement de chacune et de chacun de nos responsables, élu-es, délégué-es, militant-es, celles et ceux que vous-même et les employeurs du ministère des armées connaissent bien. Cette charte est notre bien syndical commun et représenter l'UNSA, c'est aussi la faire sienne, adopter cette charte en toute connaissance de cause. Chacun reste libre de ne pas y adhérer bien sûr... dès lors il ne saurait se prévaloir de l'expression UNSA. L'exercice que je vous propose est sans doute un peu fastidieux, j'en conviens, mais reconnaissez-nous le droit et le devoir, une fois n'est pas coutume, de rappeler les fondements sur lesquels nous avons bâti notre engagement, notre conception du vivre ensemble... syndical bien sûr, humain surtout... y compris au sein de cette instance... vous le savez d'ailleurs parfaitement. La remise du prix Nobel de littérature à Albert Camus en 1957 lui faisait dire que « **chaque génération sans doute se croit vouer à refaire le monde. La notre sait qu'elle n'y arrivera pas. Mais notre tâche est peut-être plus grande encore, elle consiste à empêcher au monde qu'il se défasse** ». Elle est tellement d'actualité cette déclaration.

Nous vous remercions de votre attention et peut-être de votre relecture à la lumière de cette dernière explication. Les élus UNSA-Défense interviendront au fil des sujets traités ce jour.

Pour l'UNSA : Laurent Tintignac / Nathalie Albertin / Stéphane Belzic / Stéphane Simon / Nathalie Cornic / Francis Dubois

